



04/12/2025 IUC

## APPEL D'OFFRES

RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE ET DES  
TELEPHONES INTELLIGENTS POUR LE PROJET : « COMBLER LE FOSSE  
NUMERIQUE ENTRE LES GENRES AU CAMEROUN ET AU SENEGAL »

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE LA COTE (IUC)

**Maître d'ouvrage :** SavoirSphère Canada Inc

**Pays :** Cameroun

**Financement** Gouvernement du Canada

**Source Financement** Affaires mondiales Canada, exercice 2026

**Imputation**, Matériel Informatique et de communication

**Bénéficiaire :** INSTITUT UNIVERSITAIRE DE LA COTE (IUC)

**Numéro d'identification** N°001/DAO/DG/CPDG – IUC – SSC – 11/2025

## **SOMMAIRE**

### **A- Partie 1 : la Procédure d'Appel d'Offres**

Section 1 : Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Section 2 : Instructions aux Soumissionnaires

Section 3 : Données Particulières d'Appels d'Offres

Section 4 : Critères d'évaluation et de qualifications

### **B- Partie 2 : les Conditions**

Section 1 : Cahier des clauses techniques ou spécifications

Section 2 : Bordereaux des prix unitaires

Section 3 : Cadre de devis quantitatif estimatif

Section 4 : Proposition financière – Formulaires

### **C- Partie 3 : Les documents annexes**

Annexe 1 : Modèle de lettre de soumission

Annexe 2 : Grille d'évaluation des offres

Annexe 3 : Projet de contrat de marché

## PARTIE I : LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

### Section 1 : Avis d'Appel d'Offres

#### **1. Introduction**

L'Institut Universitaire de la Côte (IUC), dans le cadre de la mise en œuvre du projet « **Combler le fossé numérique entre les genres au Cameroun et au Sénégal** », financé par le Gouvernement du Canada via Affaires mondiales Canada et SavoirSphère Canada Inc., lance le présent Appel d'Offres pour l'acquisition d'équipements informatiques et des téléphones intelligents.

Le projet vise à libérer les potentiels économiques des femmes entrepreneures par un meilleur accès à l'économie numérique. En effet, l'accès des femmes aux outils numériques leur permet non seulement d'élargir leurs activités commerciales et de conquérir de nouveaux marchés, mais aussi de renforcer leur autonomie financière, ce qui favorise la croissance économique locale et la création d'emplois.

Dans le cadre de cet approvisionnement, les fournisseurs sont tenus de démontrer un engagement fort en faveur de l'égalité des genres et de la durabilité environnementale. Les propositions doivent garantir que les équipements numériques et les services associés soient accessibles et utilisables par les femmes entrepreneures, contribuent à réduire la fracture numérique et respectent des pratiques écoresponsables et économies en énergie. Les fournisseurs sont encouragés à intégrer des approches à la fois sensibles au genre et respectueuses de l'environnement tout au long de leurs propositions, ces considérations constituant des éléments essentiels des objectifs et des critères d'évaluation du projet. (Voir Section 4 : Critères d'évaluations et de qualifications).

## **2. Objet**

Le présent appel d'offres a pour objet la sélection de soumissionnaires pour l'acquisition des matériels informatiques et des téléphones intelligents utilisé pour la partie du projet qui se déroulera au Cameroun.

## **3. Allotissement**

Le marché est exprimé en deux (02) lots indépendants et indivisibles de matériels à livrer au Campus de l'IUC à DOUALA situé au quartier Denver.

## **4. Conditions de participation**

Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous : Campus de l'IUC à DOUALA situé au quartier Denver au plus tard le **18/12/2025** à 13 Heures, heure GMT+1. La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

## **5. Date limite de dépôt des offres**

Les offres, rédigées en langue française ou anglaise, devront être déposées sous plis fermés avec un accusé de réception auprès du service du courrier avec une version numérique sur clé USB à l'adresse ci-dessus, au plus tard le **18/12/2025 à 13 Heures**, heure GMT+1. Les offres reçues après cette date seront systématiquement rejetées.

## **6. Validité des offres**

Les offres resteront valides pour une période de trente (30) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Le comité mandaté pour leurs traitements se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel d'Offres.

## **PARTIE I- SECTION IV- Critères d'évaluation et de qualifications**

### **Section 2 : Instructions aux Soumissionnaires (IS)**

L'objet de la Section 2 est de donner aux soumissionnaires les renseignements nécessaires afin de leur permettre de soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires). Elle renseigne également sur les conditions de la remise des offres, d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et d'attribution du marché.

#### **Article 1 : Éligibilité des soumissionnaires**

L'appel d'offres s'adresse, à égalité de conditions, à toutes les sociétés régulièrement installées dans l'État du Cameroun, spécialisées dans le domaine informatique ou dans la commercialisation des téléphones intelligents. A cet effet, ils doivent remplir les conditions de qualification, ci-après :

Les soumissionnaires peuvent être des personnes physiques, des personnes morales ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle de conclure une convention de groupement ou ayant conclu une telle convention de groupement. Le groupement est solidaire ; les soumissionnaires doivent fournir tout document que l'Autorité contractante peut raisonnablement exiger, établissant à la satisfaction de celui-ci qu'ils continuent d'être admis à concourir. En tout état de cause, la mise en œuvre des règles relatives aux groupements doit être conforme à la réglementation en vigueur au Cameroun. Cependant, ne sont pas admises à concourir les personnes physiques ou morales :

- a. Qui font l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de cessation d'activités ou de liquidation des biens ;
- b. Qui sont en état de faillite, de cessation d'activité ou de liquidation de biens ;
- c. Qui auront été reconnues coupables d'infraction à la réglementation des marchés publics ;
- d. Qui auront été exclues des procédures de passation des marchés publics par une décision de justice définitive en matière fiscale, ou sociale ou par une décision de l'autorité de régulation de la commande publique.

Un soumissionnaire ne peut se trouver en situation de conflit d'intérêts. Tout soumissionnaire se trouvant dans une situation de conflit d'intérêts sera disqualifié.

Tout soumissionnaire blacklisté à la suite d'une évaluation dont les conclusions ont été jugées insatisfaisantes. Les Soumissionnaires doivent remplir les conditions de qualification, en termes de moyens matériels et humains tels que renseignés dans les DPAO. Les Conditions de qualification doivent être établies conformément à la réglementation en vigueur. Les exigences des capacités techniques requises doivent être en rapport avec l'objet et les caractéristiques du marché.

### **Article 2 : Langue de l'offre**

L'offre préparée par le soumissionnaire ainsi que toutes correspondances et tous documents concernant l'offre, échangés entre le soumissionnaire et la Direction de l'IUC, seront rédigés en langue française ou anglaise.

### **Article 3 : Coût de l'appel d'offres**

Le soumissionnaire paiera tous les frais afférents à la préparation de son offre et la Direction de l'IUC ne sera en aucun cas responsable de ces coûts ni tenu de les payer, quelle que soit

## **PARTIE I- SECTION IV- Critères d'évaluation et de qualifications**

la suite du processus de l'appel d'offres.

### **Article 4 : Contenu du dossier d'appel d'offres**

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents cités ci-dessous :

1. Avis d'appel d'offres ;
2. Instructions aux Soumissionnaires ;
3. Cadre des Spécifications Techniques ;
4. Cadre du Bordereau des Prix Unitaires ;
5. Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif ;

6. Modèle de Lettre de Soumission ;
7. Grille d'évaluation des offres ;
8. Modèle de contrat de Marché.

Le Comité de Gestion des Offres attend du soumissionnaire qu'il examine tous les modèles, les instructions, les conditions et les spécifications, contenus dans les documents d'appel d'offres. Le soumissionnaire assumera les risques de défaut de fourniture des renseignements exigés par les documents d'appel d'offres ou de la présentation d'une offre non conforme, à tous égards, aux exigences des documents d'appel d'offres. Ces carences peuvent entraîner le rejet de son offre.

#### **Article 5 : Éclaircissements apportés aux documents de l'Appel d'offres**

Un soumissionnaire à l'appel d'offres désirant obtenir des éclaircissements sur les documents pourra adresser sa requête par écrit ou par courriel à la Direction de l'IUC qui répondra de la même manière, avant la date limite du dépôt des offres, à toute demande. Des copies de la réponse au soumissionnaire y compris une explication de la demande, mais sans identification de son origine, seront adressées à tous les soumissionnaires qui auront acquis les documents de l'appel d'offres. La date limite des demandes d'éclaircissements est fixée à deux (02) jours avant la date de dépôt des offres, passé ce délai aucune demande ne sera recevable.

#### **Article 6 : Modifications aux documents de l'appel d'offres**

La Direction de l'IUC peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande écrite d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier par voie d'amendements le Dossier d'Appel d'Offres.

La modification sera notifiée par écrit ou courriel à tous les soumissionnaires qui auront acquis le dossier d'appel d'offres et leur sera opposable. Pour donner aux soumissionnaires le délai nécessaire à la prise en considération de la modification dans la préparation de leurs offres, la date limite de dépôt des offres peut être reculée et notifiée par écrit ou par courriel aux soumissionnaires.

## **Article 7 : Présentation des offres**

Les offres seront présentées dans une grande enveloppe contenant trois sous-enveloppes :

- a) une sous-enveloppe nommée « pièces administratives » qui doit contenir les pièces administratives exigées tels que stipulé à l'article 8 ;
- b) une sous-enveloppe nommée « offre technique » comportant tous les éléments y afférents tel que stipulé à l'article 9 ;
- c) une autre sous-enveloppe nommée « offre financière » prenant en compte l'aspect financier (Cf. article 9 bis).

Les trois sous-enveloppes doivent être mises à l'intérieur d'une grande enveloppe fermée portant la mention « Appel d'offres pour l'acquisition de matériels informatiques ».

Toutes les pages de l'offre seront paraphées par le ou les signataire(s). L'offre ne contiendra aucune mention interligne, rature ou surcharge, sauf ce qui est nécessaire pour corriger les erreurs du soumissionnaire auquel cas ces corrections seront paraphées par le ou les signataire(s) de l'offre.

## **Section 3 : Données Particulières d'Appels d'Offres (DPAO)**

Les matériels concernés par le présent Appels d'Offres sont :

- deux (02) imprimantes multifonction Laser Couleur + Encres ;
- vingt (20) ordinateurs de bureau avec écrans;
- Six (06) ordinateurs portables
- Quatre (04) vidéo projecteurs.
- Soixante-quatorze (74) téléphones intelligents

**Article 8 : Composition des Pièces administratives (éléments à mettre dans la sous-enveloppe « pièces administratives »)**

Le Soumissionnaire doit prouver qu'il dispose des pièces administratives à jour. A cet égard, il devra fournir les éléments ci-après :

1. une (01) attestation originale ou certifiée conforme justifiant que le soumissionnaire est à jour vis à vis de l'Administration fiscale jusqu'aux derniers termes échus à la date de dépôt des offres ;
2. Une attestation originale ou certifiée conforme indiquant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis de la Caisse de Sécurité Sociale jusqu'aux derniers termes échus à la date de dépôt des offres ;
3. Une Attestation de Fourniture de Matériel Neuf et d'Origine Constructeur (AFMNC) Cette attestation vise à garantir que le matériel proposé est de première main et provient du circuit officiel du fabricant. Le Soumissionnaire doit fournir une Attestation Originale du Fabricant (ou du Distributeur Agréé), datée de moins de (60) jours avant la date limite de dépôt des offres, et stipulant expressément que :
  - L'intégralité du matériel proposé (ordinateurs, périphériques, etc.) est absolument neuf, n'a jamais été utilisé, et est de fabrication récente (datant de [Indiquer un délai, ex: l'année en cours ou l'année précédente]).
  - Le Soumissionnaire est un Partenaire Agréé et autorisé à distribuer et à vendre ledit matériel sur le territoire du Cameroun (ou de la zone concernée).

**Article 9 : Composition des Offres Techniques (éléments à mettre dans la sous-enveloppe « offre Technique »)**

Le Soumissionnaire doit prouver qu'il est techniquement qualifié et habilité pour prendre en charge le besoin sollicité. A cet égard, il devra fournir les éléments ci-après :

- 1- Une attestation d'authenticité indiquant que le soumissionnaire est habilité à fournir le (s) matériel (s) demandé (s) ;
- 2- Cinq différentes attestations de service fait ou d'attribution de marchés ou de contrats, ou de bonne fin d'exécution ou de procès-verbaux de réception définitive de marchés d'acquisition ou d'installation datant des 10 dernières années ;

- 3- Une note confirmant la disponibilité du fournisseur pour livrer le (s) matériel (s) et une installation immédiate avec ses équipes après notification dans le cas où elle serait retenue ;
- 4- Une lettre de soumission dûment remplie (voir modèle obligatoire en annexe) ;
- 5- Une grille d'évaluation des offres visée (voir en annexe) ;
- 6- Une copie du cahier de charge dûment paraphé et cacheté par le soumissionnaire.

Les Instructions aux Soumissionnaires qui sont parties intégrantes de l'offre technique et doivent être paraphées à chaque page, datées, signées et cachetées à la dernière page par le soumissionnaire.

Toutes les pièces ci-dessus énumérées sont obligatoires. Toutefois, un délai à l'appréciation du Comité de Gestion des Offres après la date d'ouverture des plis, peut être exceptionnellement accordé.

**Article 9 bis : Composition des Offres Financières (éléments à mettre dans sous-enveloppe « offre financière »)**

Les éléments suivants sont insérés dans le dossier de « l'offre financière » :

- a) le bordereau des prix unitaires paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page par le soumissionnaire ;
- b) un devis quantitatif et estimatif paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page par le soumissionnaire.

## **Article 10 : Prix de l'offre**

Le Soumissionnaire indiquera sur le Bordereau des prix appropriés, joint au présent dossier, les prix unitaires et le prix total de l'offre des prestations qu'il se propose de livrer en exécution du présent appel d'offres. Les prix offerts par les candidats doivent être exprimés TTC. Ils seront fixes et valables pour toutes les commandes du marché. Une offre présentée avec une clause de révision des prix sera considérée comme une offre ne satisfaisant pas aux conditions d'appel d'offres et sera écartée. Ils seront en outre établis en considérant qu'aucune prestation n'est à fournir par la Direction de l'IUC.

## **Article 11 : Monnaie de l'offre**

Les prix seront libellés en francs CFA pour tous les lots, objets du présent appel d'offres.

## **Article 12 : Dépôt des offres et fiche de dépôt**

Les offres, rédigées en langue française, devront être déposées sous plis fermé à la Direction de l'IUC, au plus tard le **18/12/2025 à 13 Heures GMT+1**.

Une fiche de dépôt (décharge horodatée) sera signée à l'occasion du dépôt des offres. Les offres reçues après cette date limite seront systématiquement rejetées.

La direction de l'IUC a toute latitude pour proroger le délai de dépôt des offres en modifiant le dossier d'appel d'offres sous réserve des dispositions de l'article 5. Dans ce cas, tous les droits et toutes les obligations des candidats auparavant liés au délai fixé seront liés au nouveau délai prorogé.

## **Article 13 : Délai de validité des offres**

Les offres resteront valables pendant une période de trente (30) jours à compter de la date d'ouverture des plis. Dans des circonstances exceptionnelles, le soumissionnaire peut être sollicité pour la prorogation de ce délai.

## **Article 14 : Ouverture des plis**

L'ouverture des plis aura lieu en présence des Représentants des candidats désirant assister à cette séance, le **22/12/2025 à 15 heures** au Comité de Gestion des Offres. Les Représentants des candidats qui seront présents signeront la fiche d'ouverture des plis attestant leur présence.

## **Article 15 : Contact avec le Comité de Gestion des Offres**

Aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec le Comité de Gestion des offres sur aucun sujet concernant son offre, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où le marché sera attribué. Toute tentative d'un soumissionnaire pour influencer le Comité de Gestion des offres, en ce qui concerne

l'évaluation de son offre, la comparaison entre les offres ou les décisions d'attribution du marché pourra avoir pour résultat de faire écarter l'offre dudit soumissionnaire.

## **SECTION 4 : Critères d'évaluations et de qualifications**

### **Article 16 : Évaluation des offres**

L'évaluation se fera en trois étapes :

1. L'évaluation préliminaire ;
2. L'évaluation des offres techniques ;
3. L'évaluation financière.

#### **Évaluation préliminaire**

Elle consiste à vérifier si le soumissionnaire a fourni les pièces administratives exigées. Seules les offres ayant fourni lesdites pièces sont acceptables. Ainsi, le Comité chargé du dépouillement écartera toute Offre dont elle déterminera qu'elle n'est pas conforme et complète.

#### **Evaluation des offres techniques**

Il s'agit de la vérification des spécifications techniques. Les lots étant indépendants et indivisibles, les offres financières des soumissionnaires n'ayant pas soumissionné pour les prestations détaillées à la partie 2 /section1 des présentes instructions ne seront pas retenues pour être ouvertes (sauf option contraire précisée dans l'avis d'appel d'offres).

#### **Evaluation financière**

Toutes les offres financières des soumissionnaires ayant respecté les spécifications techniques seront évaluées. Cette évaluation s'effectuera sur la base des prix indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires et dans le Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif (les soumissionnaires doivent respecter les modèles de formulaires de bordereau et de devis présentés dans le dossier). En cas d'erreur sur un prix unitaire, le montant écrit en lettres dans le Bordereau des Prix Unitaires fera foi.

Les erreurs arithmétiques seront rectifiées comme suit. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant ce prix par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera écartée. S'il y a contradiction entre les lettres et les chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra.

## **Article 17 : Critères d'évaluation**

Les offres seront évaluées par lot sur la base de l'ensemble des exigences du marché, notamment :

1. la fourniture des pièces administratives indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis des institutions officielles ;
2. la fourniture des pièces exigées pour l'offre technique (éléments de l'offre technique) et la qualité de l'offre technique demandées ;
3. le niveau de l'offre financière.
4. Afin de garantir que l'acquisition des équipements numériques respecte les normes de durabilité, le fournisseur est tenu de fournir les informations suivantes :
5. la confirmation que les équipements numériques proposés sont économiques en énergie ;
6. Sur des éléments démontrant le niveau d'engagement du fournisseur en matière environnementale, notamment en ce qui concerne la gestion des déchets numériques et autres pratiques écoresponsables.
7. Par la démonstration de l'engagement du fournisseur en faveur de l'égalité des genres. Plus spécifiquement :
  - Femmes occupant des postes de direction ou des fonctions techniques au sein de leur organisation.
  - Engagement en faveur de pratiques de travail équitables et d'une inclusion dans les chaînes d'approvisionnement.

## **Article 18 : Attribution du marché**

Sous réserve des dispositions de l'alinéa suivant, le Comité de Gestion des offres attribuera le marché au soumissionnaire retenu, dont il aura déterminé que l'offre est substantiellement conforme aux conditions de l'appel d'offres et qu'elle est la plus avantageuse. Toutefois, le Comité de Gestion des Offres se réserve le droit d'accepter ou d'éjecter toute offre et d'annuler la procédure d'appel d'offres, à un moment

quelconque avant l'attribution du marché, sans de ce fait encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, ni être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des préjudices de sa décision. De même le Comité de Gestion des Offres se réserve le droit de ne pas donner suite à la fin de la procédure et après dépouillement des résultats, s'il devait en décider ainsi.

### **Article 19 : Notification de l'attribution du marché**

Avant que n'expire le délai de validité des offres, le Comité de Gestion des Offres notifiera au soumissionnaire choisi, par écrit, que son offre a été acceptée.

### **Article 20 : Imputations budgétaires**

Le montant global du marché sera imputé sur le budget 2026 du projet.

### **Article 21 : Vérification au Siège des Soumissionnaires**

Le Comité de Gestion des Offres se réserve le droit de vérifier, d'auditer la conformité par rapport au cahier de charge au niveau du Siège du soumissionnaire.

### **Article 22 : Signature du marché, passation de la commande**

Après la notification, le Comité de Gestion des Offres enverra à l'attributaire un projet de contrat de marché à valider, incluant toutes les dispositions convenues entre les parties.

### **Article 23 : Délai d'exécution et disponibilité**

L'attributaire devra prendre les dispositions pour livrer les équipements demandés tels que stipulé dans le DAO ou dans les délais contractuels. Un retard non justifié de l'attributaire dans l'exécution des prestations l'exposera à l'une ou à toutes les sanctions ci-après :

- Imposition de pénalités ;
- Résiliation du marché pour carence.

## **Article 24 : Pénalités**

Si le prestataire manque d'exécuter la prestation dans les délais spécifiés dans le marché, le Comité de Gestion des Offres, sans préjudice des autres recours qu'il tient du marché, pourra déduire du prix de celui-ci, à titre de pénalités, une somme équivalente à 0,20% du prix du marché pour chaque jour de retard constaté dans l'exécution des prestations contractuelles, jusqu'à un montant maximum de 5% du prix du marché.

Une fois ce maximum atteint, le Comité de Gestion des Offres se réserve le droit de résilier le marché sans préavis.

## **Article 25 : Force majeure**

Nonobstant les dispositions de l'article 23, le prestataire ne sera pas exposé à des pénalités ou à la résiliation pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard à exécuter ses prestations ou autre carence à remplir les obligations qui lui incombent en exécution du marché est dû à la force majeure.

Aux fins de la présente clause, le terme « force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du prestataire et qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, au titre du marché, les guerres et révolutions, les incendies, les inondations, les épidémies, les mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret.

En cas de force majeure, le prestataire saisira, rapidement par écrit le Comité de Gestion des Offres de l'existence de la force majeure et ses motifs. Sauf s'il reçoit des instructions contraires du Comité de Gestion des Offres, le fournisseur continuera à exécuter les obligations qui sont les siennes en exécution du marché, dans la mesure où cela est raisonnablement pratique de les exécuter, et s'efforcera de trouver tout autre moyen raisonnable d'exécuter les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par la force majeure.

## **Article 26 : Durée de la prestation**

Le délai de livraison doit être indiqué dans l'offre du prestataire sans pour autant dépasser 30 jours (conformément au délai d'exécution prévu).

## **Article 27 : Modalités de paiement**

En cas d'inexécution totale par le prestataire de ses obligations contractuelles, le Comité de Gestion des Offres se réserve le droit de retenir tout ou une partie des sommes dues pour la période considérée, au titre de ce manquement.

## **Article 28 : Impôts, droits et taxes**

Le prestataire garantit que le marché sera exempt de tous impôts, droits, taxes et autres charges imposés sauf indication contraire par le Comité de Gestion des Offres.

## **Article 29 : Règlement des litiges**

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat. A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage.

## **PARTIE II- SECTION I- Les conditions de prestation**

### **PARTIE 2 : LES CONDITIONS DE PRESTATION**

#### **Section 1 : le cahier des clauses ou spécifications techniques**

L'objectif de cette partie 2 est de fournir aux candidats des informations suffisantes pour leur permettre de préparer leurs offres de manière efficace et précise, notamment les Bordereaux des Prix, pour la préparation. Les besoins du Comité de Gestion des Offres relatifs au présent appel d'offres sont décrits ci-dessous. Les éléments d'acquisition sont exprimés en termes de désignation, caractéristiques et quantité pour chaque lot.

Cette Section comprend au minimum une description des matériels à fournir et le calendrier de livraison.

La date ou la période de livraison doit être spécifiée soigneusement, en prenant en compte : (a) les implications que peuvent avoir les termes utilisés pour définir la livraison, et (b) la date prescrite, qui est celle à partir de laquelle commencent les obligations de l'Autorité contractante (par exemple, notification de l'attribution du contrat, signature du contrat, ouverture ou règlement).

## **PARTIE II- SECTION I- Les conditions de prestation**

### **1. Liste des matériels demandés par le Comité de Gestion des Offres**

N°	Spécifications techniques demandées	Spécifications techniques proposées	Conforme	Non conforme	Observations
1					
2					

**Section III – Annexes**  
**Bordereau Descriptif Quantitatif (à remplir par l'acheteur)**

Article N°	Description des Fournitures	Quantité (Nb. d'unités) SP	Unité	Site (projet) ou Destination finale comme indiqués aux DPAO	Délai livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le Soumissionnaire [à indiquer par le Soumissionnaire]
1							
2							

Les soumissionnaires sont tenus de respecter les **spécifications techniques minimales éliminatoires** ci-dessous mentionnées. Chaque réponse doit être justifiée par des documentations (fiche produit du constructeur et/ou développeur). Toute proposition non justifiée sera considérée non fournie, et par conséquent l'offre peut faire l'objet d'un rejet.

**Consultation de Fournisseurs :****Date des prix :****2 - Bordereau Descriptif Quantitatif : (à remplir par le Fournisseur)**

Bordereau des prix des Fournitures, déjà importés

<b>N° PRIX</b>	<b>DESIGNATION</b>	<b>QUANTITE</b>	<b>PRIX UNITAIRE</b>		<b>MONTANT (HT/HD)</b>
			<b>CHIFFRES</b>	<b>LETTRES</b>	
1	Bien ou service à acquérir				
2	Bien ou service à acquérir				
3	Bien ou service à acquérir				
4	Bien ou service à acquérir				
5	Bien ou service à acquérir				
6	Bien ou service à acquérir				
<b>TOTAL</b>					

Arrêté le présent devis estimatif à la somme de ..... (en lettres) ..... (montant en chiffres) avec les taxes à la valeur ajoutée

(TTC) au montant de .....(en lettres) ..... (montant en chiffres).

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Liste des Fournitures et Calendrier de livraison**

Article No.	Description des Fournitures	Quantité (Nb. d'unités)	Unité	Site (projet) ou Destination finale comme indiqués aux DPAO	Date de livraison (selon les Incoterms)	
					Date de livraison	Date de livraison offerte par le Soumissionnaire [à indiquer par le Soumissionnaire]
	Voir descriptif ci-dessus		U	SPO – IUC	<b>15 jours</b>	21 jours

## **PRESTATIONS COUVERTES PAR LE PRESENT DOSSIER DE DEMANDE DES PRIX**

Les prestations dues au titre du présent marché comprennent : La fourniture, l'installation, la configuration et la mise en œuvre des équipements installés et mis en service par les soins du fournisseur et à ses frais **suivant les procédures de déploiements adoptées par Le client** ;

**Tous les accessoires des équipements objet du présent appel d'offres qui n'auraient pas été explicitement décrits et qui seraient nécessaires pour la mise en marche de ces équipements** ;

Pour chaque item proposé, le soumissionnaire devra :

1. Fournir la fiche de spécifications techniques du constructeur ;
2. Indiquer la durée pour laquelle, le produit est couvert par une garantie ;
3. Indiquer les frais récurrents (éventuels) inhérents à l'exploitation dudit produit (SAV, SLA).

### **A. Spécifications techniques minimales**

L'objet de cet appel d'offres est principalement la fourniture et l'installation d'équipements informatiques et de communication, ci-dessous décrits, au profit du projet « **Combler le fossé numérique entre les genres au Cameroun et au Sénégal** » au Cameroun, financé par le Gouvernement du Canada.

#### **I. Imprimantes multifonction Laser Couleur + Encres**

Il est prévu d'acquérir deux (02) imprimantes multifonction LaserJet Color + Encres avec les caractéristiques minimales suivantes :

- Vitesse d'impression en noir ISO A4 : jusqu'à 22 ppm
- Vitesse d'impression couleur : jusqu'à 21 ppm
- Impression recto verso : automatique standard
- Cycle d'utilisation (mensuel A4) : jusqu'à 40 0000 pages
- Technologie d'impression : laser

- Connectivité standard Port USB 2.0 ou 3.0 haut débit, Port réseau Fast Ethernet 10/100/1000 Base-TX intégré, Port télécopie, Port USB hôte avant Fonctionnalité Ecran couleur graphique

## II. Ordinateurs de bureau

Il est prévu d'acquérir vingt (20) ordinateurs de bureau avec station d'accueil de caractéristiques minimales :

- Processeur Intel® Core™ i9-13500H 13e génération cœurs 3,50 GHz
- Mémoire RAM 16 Go DDR5-5 extensible à 32 Go
- Disque Dur SSD 512 Go + HDD 1 To (minimum)
- Lecteur optique Blu-ray ROM DVD+/-RW
- Système Windows 11 pro authentique
- Format : Tour
- Carte sans fil Intel® Wi-Fi 6E AX211 (2x2) et Bluetooth® 5.3
- Ports 1 prise combinée casque/microphone ;
- 4 ports USB Type-A Super Speed, vitesse de transfert de 10 Gbit/s ;
- 1 port USB Type-C® Super Speed, vitesse de transfert de 20 Gbit/s,
- 3 ports USB Type-A, vitesse de transfert de 5 Gbit/s ;
- 1 port HDMI 1.4b; 1 RJ-45 ;
- 1 entrée/sortie ligne audio ;
- 2 ports DisplayPort™ 1.4a;
- 3 ports USB 2.0 Type A
- Écran full HD 22” Commandes à l'écran ; AMD FreeSync™ ; Mode faible lumière bleue ; Antireflet ; HDMI ; VGA.

### **III. VIDÉO PROJECTEURS**

Il est prévu d'acquérir une (04) vidéo projecteurs professionnel de caractéristiques suivantes :

- Minimum 4 000 lumens 1080p
- Jusqu'à 30 000 heures de durée de vie des LED sans remplacement de la lampe
- Couverture des couleurs Rec.709 à 98 % pour une saturation des couleurs et une précision exceptionnelle.
- Caractéristiques d'installation flexibles : Trapèze 2D et Trapèze vertical automatique 1D et tirage de coins
- Compatible avec 4K HDR et HLG via double HDMI 2.0

### **IV. TELEPHONES INTELLIGENTS**

Il est prévu d'acquérir soixante-quatorze (74) téléphones portables intelligents de type androïde ou équivalent de caractéristiques minimales :

**Technologies:** GSM / HSPA / LTE / 5G

#### **Écran**

**Type :** AMOLED, 68 milliards de couleurs

- **Fréquence :** 120 Hz + **PWM 1920 Hz** (protection yeux)
- **HDR :** HDR10+ & Dolby Vision
- **Luminosité :** 3000 nits (peak)
- **Taille :** 6,67 pouces (~88,9% screen-to-body)
- **Résolution :** 1220 × 2712 px (~446 ppi)
- **Protection :** Corning Gorilla Glass Victus 2

#### **Plateforme**

- **Système :** Android 14 + HyperOS
- **Mises à jour :** Jusqu'à **3 versions Android majeures**
- **Chipset :** MediaTek Dimensity 7300 Ultra (4 nm)
- **CPU :** Octa-core (4×2.5 GHz Cortex-A78 + 4×2.0 GHz Cortex-A55)

- **GPU** : Mali-G615 MC2

## Mémoire

- **Carte SD** : Non
- **Stockage interne** : 256 Go
- **RAM** : 12 Go
- **Technologie** : UFS 2.2

## Caméra arrière – Triple module

- **200 MP**, f/1.7, 23mm (wide), capteur 1/1.4", 0.56µm
  - Multi-directional PDAF
  - Stabilisation optique OIS
- **8 MP**, ultra-grand-angle 120°
- **2 MP**, macro

**Fonctionnalités** : HDR, panorama, LED flash

## Vidéo :

- 4K : 24/30 fps
- 1080p : 30/60/120 fps
- gyro-EIS + OIS

## Caméra selfie

- **20 MP**, f/2.2
- HDR, panorama
- **Vidéo** : 1080p@30/60 fps

## Audio

- Haut-parleurs stéréo avec **Dolby Atmos**
- Sans prise jack 3,5 mm
- Audio **Hi-Res 24-bit/192kHz** filaire & sans fil

## Connectivité

- **Wi-Fi 6** (a/b/g/n/ac/6), dual-band, Wi-Fi Direct
- **Bluetooth 5.4**
- **Positionnement** : GPS, GLONASS, GALILEO, QZSS, BDS
- **NFC** : Oui (selon marché)
- **Infrared Blaster** : Oui
- **USB** : Type-C 2.0, OTG
- **Radio** : Non spécifié

### **Capteurs**

- Lecteur d'empreintes sous l'écran (optique)
- Accéléromètre
- Gyroscope
- Boussole
- Capteur de proximité

### **Batterie**

- **5110 mAh**

## **V. ORDINATEURS PORTABLES 15"**

Il est prévu d'acquérir six (6) micro-ordinateurs portables avec station d'accueil de caractéristiques minimales :

- Processeur Intel® Core™ i7-13500H 13e génération cœurs 3,50 GHz
- Mémoire RAM 16 Go DDR5-5 600MHz (SODIMM)
- Disque SSD M.2 512 Go (minimum) 2280 PCIe Gen4 Performance TLC Opal
- Lecteur optique Blu-ray ROM DVD+/-RW SuperMulti DL
- 14" WUXGA (1 920 x 1 200), IPS, anti-reflets, tactile, 100% sRGB, 400 nits, 60 Hz, faible consommation
- Webcam Hybride 1 080 P Full HD IR/RGB
- Interfaces intégrée : carte Ethernet Gigabit RJ45, USB, HDMI, Audio
- Connectivité : Intel® Wi-Fi 6E AX211 2x2 AX vPro® et Bluetooth® 5.1 ou version supérieure
- Windows 11 professionnel authentique 64 bits
- Lecteur d'empreintes digitales : Lecteur d'empreintes digitales

- Adaptateur secteur : Adaptateur secteur USB-C 65 W à 3 broches compact et 90 % PCC - EU
- Clavier : Clavier rétroéclairé noir Français avec lecteur d'empreintes digitales
- PORT USB-C, USB3, HDMI, Carte SD, Ethernet RJ45
- Station d'accueil USB-C v2 ayant comme caractéristiques minimales
  - 4 ports USB, 2 ports USB-C
  - 1 port Gigabit Ethernet
  - 1 port HDMI 2.1 compatible 4k taux de rafraîchissement de 60 Hz
  - 2 DisplayPort 1.4
  - 1 port HDMI 2.1
- Clavier français + souris sans fil
- A fournir avec sac de transport de bonne qualité, kit et câbles nécessaires
- Garantie constructeur : 1 an à date de livraison (pièces / main d'œuvre / assistance sur site)

**Annexe 1 : Modèle de lettre de soumission**

**(A recopier sur papier à entête du soumissionnaire de l'offre)**

**Date :**

Numéro Registre du commerce du candidat et autres identifiants Numéro de domiciliation de compte

**Au : Comité de gestion DAO de l'IUC**

BP 3001 DOUALA - CAMEROUN

**Objet : Fourniture ou service à acquérir**

**(recopier intituler de l'appel d'offre)**

Messieurs,

Après avoir pris connaissance des pièces du Dossier d'Appel d'Offres N° ..... relatif à la livraison de ..... , nous soussignés, Nom & Prénoms : Qualité : ..... agissant au nom de ..... offrons de fournir la prestation pour la somme de...TTC (prix total de l'offre en chiffres (.....) et lettres .....

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de XXX jours (durée de validité de l'offre) ..... à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis. L'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un bon de commande, une lettre de commande ou un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre, complétée par votre acceptation écrite dans votre notification d'attribution du marché, constituera un contrat nous obligeant réciproquement.

Nous déclarons en outre sur l'honneur que (Nom de la Société) n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire et qu'aucun des gérants ou administrateurs de la société ne tombe sous le coup de condamnations, déchéances et sanctions prévues par la loi.

Nous acceptons que les sommes qui nous seront dues en exécution du présent marché nous soient payées en francs CFA soit par chèque, soit par virement au compte n°..... ouvert dans les livres de Banque

.....au nom de .....

Il est entendu que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre la moins disante ni aucune des offres que vous recevrez.

Fait à ..... le .....

Titre ou fonction Nom et prénoms

Dûment autorisé à signer une soumission pour et au nom de.....

## **Annexe 2 : Grille d'évaluation des offres**

### **1. Grille d'évaluation technique de l'offre**

<b>A – Notation de l'offre technique sur 100 points</b>			
Rubriques	Note attribuée	Note maximale	
La fourniture des pièces administratives (non fourniture dans les délais est éliminatoire)			
<b>I – Respect des spécifications techniques des matériels</b>			
1-1 spécifications techniques : la fourniture des éléments de l'offre technique ; 1-2 qualité de l'offre technique ;			
<b>II – Expérience de l'entreprise dans le domaine de fourniture de Matériels informatiques</b>			
2-1 expériences de l'entreprise ; 2-2 références de l'entreprise ;			
<b>III – Disponibilité des matériels, Délai de livraison et Modalités de paiement</b>			
3-1 Disponibilité des matériels ; 3-2 Délai de livraison ; 3-3 Modalités de paiement			
<b>TOTAL OFFRE TECHNIQUE</b>			
<b>Note minimale requise de l'offre technique : 80/100</b>			
<b>B – Notation de l'offre financière sur 100 points</b>			
Ni = 100 * So / Si			

100, correspondant à la note attribuée à l'offre financière la plus basse ;		
N <sub>i</sub> = note attribuée S <sub>o</sub> = le montant de l'offre financière la plus basse		
S <sub>i</sub> = le montant de l'offre financière évaluée.		
<b>C - Note finale : pondération</b>		
Les notes de l'offre technique et financière représentent respectivement 70% et 30% de la note globale.		

**NB : Le respect des spécifications techniques est important car toute offre n'ayant pas rempli ce critère est susceptible d'élimination.**

L'offre technique n'ayant pas atteint 80/100 points ne fera pas l'objet d'une évaluation financière. Autrement, toute offre dont l'évaluation technique n'atteint pas les 80 points sera éliminatoire sauf proposition dérogatoire de la commission technique d'évaluation.

## **LETTRE DE MARCHE N°**

Acquisition du matériel informatique pour le Comité de gestion DAO de l'IUC

Aux termes de la Demande des prix, intervenue le -----

Entre

La présente commande est passée le -----

Entre :

**L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE LA CÔTE**, Bp 3001 DOUALA, quartier DENVER, (Cameroun), représentée par son Président Directeur Général, M. PAUL ci-après désigné le « Client » d'une part,

Et

**La Société-----**, Téléphone et adresse complète, représenté par -----, ciaprès désigné le « prestataire » d'autre part ;

**Étant préalablement exposé que :**

Le présent marché est conclu, sur la base d'une procédure de Dossier d'Appel d'Offres International Ouvert en vue de sélectionner un prestataire spécialisé dans la fourniture et l'installation d'équipements informatiques et de communication au profit du projet « **Combler le fossé numérique entre les genres au Cameroun et au Sénégal** », financé par le Gouvernement du Canada via Affaires mondiales Canada et SavoirSphère Canada Inc.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### **Article 1 : Objet du Marché**

La présente lettre de marché a pour objet la fourniture et l'installation d'équipements informatiques et communication du projet « **Combler le fossé numérique entre les genres au Cameroun et au Sénégal** », financé par le Gouvernement du Canada via Affaires mondiales Canada et SavoirSphère Canada Inc.

#### **Article 2 : Engagement du Prestataire**

En contrepartie du paiement à effectuer par le Client au profit du Prestataire, comme indiqué ci-après, le Prestataire s'engage à exécuter les services objet de la commande du Client, à savoir :

- Deux (02) imprimantes multifonction Laser Couleur + Encres ;
- vingt (20) ordinateurs de bureau avec écrans;
- . Six ordinateurs portables
- . Quatre (04) vidéo projecteurs.
- . Soixante-quatorze (74) téléphones intelligents

### **Article 3 : Engagement du Client**

Le Client s'engage à payer au Prestataire, au titre des prestations, le montant de la lettre de la commande dans les délais convenus.

En contrepartie des règlements à effectuer par le Client au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de fournir les services, et de remédier aux défauts et insuffisances de ces services conformément, à tous égards, aux stipulations de la présente Lettre de marché.

### **Article 4 : Montant du marché et modalités de paiement**

Le montant de la prestation est arrêté à la somme de ----- **Francs CFA**, correspondant au coût global de la prestation.

Le paiement de la prestation sera effectué dans les jours qui suivent la signature du contrat, et selon les modalités ci-après :

- 100% du montant total du marché à payer dans les jours suivant la facturation.

Ce paiement sera effectué par virement, sur le compte bancaire ci-après référencé ouvert au nom du prestataire :

- Compte : -----
- Banque : -----

### **Article 5 : Documents contractuels**

Le présent contrat, le préambule, ses annexes et ses avenants qui en font partie intégrante expriment l'intégralité des obligations des Parties, l'une à l'égard de l'autre, relativement à son objet et forment un ensemble indivisible et indissociable. Il annule et remplace tous engagements, offres ou propositions, oraux ou écrits, antérieurs et relatifs au même objet.

#### **Article 6 : Durée, délai et lieu de livraison**

La présente commande prend effet à compter de la date de réception de la lettre de marché. Les travaux seront effectués au campus de l'IUC de DENVER, conformément au délai de livraison fixé à quatorze (14) jours après la signature de la lettre de marché. Elle est totale.

#### **Article 7 : Cession du contrat**

La présente commande ne peut être cédée ou sous-traitée en tout ou partie par le Prestataire à un tiers. Le Prestataire est seul tenu d'assurer les services qui y sont l'objet.

#### **Article 8 : Résiliation**

La présente commande peut être résiliée unilatéralement par le Client en cas de mauvaise prestation ou de prestation ne correspondant pas à la demande.

#### **Article 9 : Éthique et déontologie**

Dans le cadre de l'exécution de la présente commande, les Parties s'engagent à agir en parfaite loyauté, entre elles et envers leurs partenaires respectifs, à l'exécution de leurs engagements contractuels, quelles que soient leur qualité ou la nature de leurs relations. Elles s'engagent à respecter les normes d'éthique les plus strictes dans l'exécution de la présente commande.

#### **Article 10 : Règlement des différends**

Les Parties conviennent d'éviter les différends et, lorsqu'ils surviennent, de les régler le plus rapidement possible afin de garantir la jouissance paisible de l'immeuble loué. Elles feront de leur mieux pour régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir dans le cadre du présent contrat. Tout différend découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci est préalablement soumis à la médiation à l'initiative de la partie la plus diligente.

En cas d'échec de la méditation préalable dont la durée ne peut excéder deux (02) mois à compter de la saisine du médiateur, le différend est tranché par voie d'arbitrage conformément au Règlement d'Arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA.

LES PARTIES au contrat ont signé la présente lettre de marché en conformité avec les textes en vigueur à l'OHADA.

Fait à DOUALA, le -----

**Pour le fournisseur**

Le Gérant

**Pour l'IUC**

Le PRÉSIDENT